

L'hon. Gérard Pelleier (secrétaire d'État): Pour autant que je sache, monsieur le président, les travaux sont toujours en marche et continuent selon les plans prévus.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL

[Traduction]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser une question au premier ministre. Le gouvernement a clairement affirmé qu'il entend éliminer 25,000 fonctionnaires de l'État, en partie grâce à l'usure naturelle et en partie au moyen de congédiements, mais il n'a pas encore révélé dans quelles proportions respectives. En raison de l'incertitude générale qui règne dans la fonction publique à ce sujet, le premier ministre dira-t-il maintenant quelle est environ la proportion de la réduction de 25,000 personnes qui s'effectuera au moyen de mises à pied?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je l'ai fait, monsieur l'Orateur, au début d'août. J'ai clairement indiqué que le chiffre global de 25,000 représentait une réduction du personnel pour l'année prochaine par rapport à l'an dernier. A propos de ce chiffre de 25,000, nous avons ordonné aux ministères d'appliquer les principes directeurs d'ensemble. Il incombera à chaque ministre de déterminer comment ces principes s'appliqueront dans son ministère et dans quelle mesure il devra restreindre son programme ou diminuer son personnel. J'ai également dit qu'à mon avis, cela pourrait signifier entre 4,000 et 6,000 congédiements, le solde représentant les postes qui ne seront pas remplis ou le résultat de l'usure normale. Ce chiffre de 4,000 ou de 6,000 congédiements était un chiffre maximum. Depuis lors, je crois, les fonctionnaires du Bureau du Trésor ont signalé qu'il pourrait être plus bas.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement se propose-t-il de réduire le nombre de ses fonctionnaires partout où la chose est possible et surtout au ministère des Affaires extérieures? Le gouvernement a-t-il songé à confier à notre actuel ambassadeur en Italie la tâche de représenter le Canada auprès du Vatican, car, il habite la ville même où se trouve le Vatican, ce que le premier ministre n'ignore pas, et pourrait en conséquence avoir avec lui des contacts constants et exercer avec compétence ce mandat supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il n'est pas habituel qu'un pays soit [M. Latulippe.]

représenté au Vatican par son ambassadeur à Rome. Sauf erreur, le Vatican préférerait, je crois, avoir un ambassadeur d'ailleurs plutôt que de Rome s'il doit y avoir double accréditation. Nous avons étudié la question et nous avons décidé qu'à tout prendre cela valait la peine d'avoir un ambassadeur au Vatican.

L'hon. M. Hees: Autre question supplémentaire. Le premier ministre, qui s'est toujours piqué d'avoir de l'intuition, estime-t-il qu'il suffise que la chose ne se soit pas faite auparavant pour ne pas la faire maintenant?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES ALIMENTS POUR BÉBÉS—LES SUBSTANCES NOCIVES

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme on affirme que certaines préparations alimentaires pour bébés contiennent peut-être des substances propres à causer des troubles cérébraux, le ministre a-t-il demandé qu'on procède à un examen des propriétés des aliments pour bébés fabriqués au Canada afin de garantir que ces produits ne comportent pas de substances nocives?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La Direction des aliments et drogues du Canada poursuit des études sur ces produits alimentaires pour bébés depuis trois ans. Nous n'avons trouvé aucune preuve permettant de croire qu'ils causent aux bébés ou aux êtres humains en général des désordres comme ceux dont parle le député. J'ajoute également vu les appréhensions qui se sont manifestées à cet égard, de même qu'à l'égard des cyclamates l'autre jour, que la Direction des aliments et drogues procède à un examen de sa politique globale relativement aux additifs alimentaires en général pour déterminer s'il y a lieu d'imposer un critère plus positif afin de garantir qu'ils aient un effet tangible au lieu de ne pas être nocifs, tout simplement.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les expériences récentes, le ministre trouve-t-il que les effectifs et le personnel préposés à ce genre d'enquête sont capables d'assurer la protection du peuple canadien?

L'hon. M. Munro: On me dit que la Direction des aliments et drogues a déjà indiqué qu'elle avait besoin d'augmenter considérablement son personnel. Ce service est un de ceux où le gouvernement ne s'est pas proposé de réduire de façon marquante le nombre des